



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 13624

Texte de la question

M Andre Berthol appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'etat d'avancement des etudes concernant l'informatisation des services du livre foncier dans les departements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Si ces etudes etaient terminees, il demande de lui indiquer les orientations de son ministere afin de lui preciser si les credits correspondants a la mise en place de cette informatisation seront prescrits au budget 1990.

Texte de la réponse

Reponse. - L'informatisation du livre foncier, support de la publicite fonciere dans les departements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, fait l'objet d'une reflexion tant au niveau de la chancellerie qu'au niveau local par l'intermediaire de l'institut du droit local de Strasbourg. L'orientation actuelle, dans la mesure ou la Republique federale d'Allemagne, l'Autriche et la Confederation helvetique ont en cours l'elaboration d'un programme d'informatisation du livre foncier, est de collecter les elements sous l'angle du droit compare et d'etudier les incidences de l'informatisation sur les textes regissant la publicite fonciere de ces departements. Cependant, le stade actuel de la reflexion sur ces travaux ne permet pas d'envisager son inscription au budget 1990.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13624

Rubrique : Propriete

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2403